



Partout dans le bulletin, en cliquant sur ce logo, accédez aux articles en version augmentée, à des contenus supplémentaires sur le site du SNEP Bordeaux

EDITO RENTREE 2021, ARRÊTONS LA CASSE, EXIGEONS ENSEMBLE DES JOURS MEILLEURS !

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



En ce début d'année 2021, notre souhait le plus fort est la reprise d'une vie « normale ». Celle qui permet à chaque secteur professionnel de reprendre pleinement son activité, indépendamment des critères "essentiels" ou "non essentiels", car trop arbitraires et renvoyant à une seule rentabilité économique. Enfin ! une vie ! qui permet d'étudier dans les meilleures conditions, d'aller et venir sans restriction, de se cultiver, de pratiquer des activités sportives et culturelles, de voyager, ... Pourtant si ces vœux sont forts, ils ne peuvent faire l'économie d'une réflexion au lendemain d'une année 2020 marquée par la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales.

À l'inverse du chemin pris par le gouvernement qui, par ses choix, son plan de relance, ne rompt en rien avec les politiques antérieures : aide aux entreprises les moins en difficulté qui bénéficieront encore de baisses d'impôts, casse de l'emploi, pression sur les salaires et les conditions de travail, baisse de la protection sociale, précarisation de la jeunesse, nous avons

pour notre part à impulser d'autres choix, d'autres orientations.

Les aides de l'État ne peuvent être dispensées de contrôle.

L'investissement public massif doit permettre de soutenir les secteurs fragilisés, les revenus les plus faibles. La pandémie a mis en évidence les vraies priorités : la santé (hôpitaux, EHPAD, secteur de l'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie), l'éducation, la culture.

C'est l'ensemble des services publics qui nécessitent investissements.

OUI, le « quoi qu'il en coûte » exige égalité et ne peut écarter « des services qui doivent être placés au-dessus des lois du marché » ! (Propos de E. Macron) Dans cette période, l'École, ses enseignants font partie des oubliés, ils souffrent de mépris, alors qu'ils relèvent les défis, s'adaptent, réaffirment leurs rôles essentiels contre l'exclusion, les inégalités scolaires et sociales exacerbées par la crise sanitaire. Aux besoins de revalorisation du métier, des salaires, aux difficultés d'exercice dans des classes surchargées, aux prévisions d'effectifs supplémentaires (plus 43 000 élèves dans le second degré) annoncées pour la rentrée 2021, le ministère répond par une suppression de 1883 postes d'enseignants dans le second degré. Le Grenelle de

l'éducation est seulement une opération de communication ! **Plutôt que de s'attaquer aux réelles problématiques, d'écouter la parole du terrain, des enseignants ou de celle de leurs représentants syndicaux, le gouvernement préfère le regard d' « experts », nommés par lui-même, n'ayant pour la majorité d'entre eux que la connaissance de l'école (privée !) qu'ils ont fréquentée durant leur jeunesse.**

Pour s'opposer aux réformes qui installent le tri social, qui développent la précarité par la contractualisation, qui privilégient le salaire au mérite et les heures supplémentaires qui nous font perdre le sens de notre métier, **le SNEP avec la FSU et l'intersyndicale FO, CGT Educ'action, SNALC, Sud Education, SNCL, ont décidé de se mobiliser et appellent à la grève le 26 janvier 2021.**

Parce qu'il est urgent de stopper la casse, d'être entendus sur les besoins, les programmes, nous devons collectivement sur des temps forts de mobilisation exiger écoute et reconnaissance. Enfin comme le déclarait Jean Jaurès, « Ce n'est par la force des choses que s'accomplira la révolution sociale, c'est par la force des hommes, par l'énergie des consciences et des volontés ».



Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net



C'est en supprimant 1883 postes dans le second degré pour la rentrée 2021 que JM Blanquer montre son attachement à la réussite des élèves et au service public d'Éducation. Plus de 43 000 élèves de plus sont attendus dans le secondaire, pourtant les moyens continuent de diminuer, dégradant les conditions d'apprentissage et d'enseignement.

Tous les indicateurs sont au rouge :

- **Effectifs par classes : La France est 22e sur 23 parmi les pays de l'Union européenne** (source OCDE). Alors que l'on sait que les structures des classes agissent directement sur la réussite des élèves.
- **Rentrée 2020 : il manquait un enseignant d'EPS dans 10% des établissements en France** (dans l'académie, 214 heures d'EPS non assurées la première semaine, enquête SNEP-FSU)
- **La capacité de remplacement dans l'Académie est nulle.** Tous les TZR sont sur poste à l'année dès la rentrée.
- Les demi-groupes nécessaires à l'application du protocole sanitaire n'ont été obtenus qu'au prix de la grève et de la manifestation, alors que cette disposition figurait dès la rentrée dans le plan de continuité pédagogique.
- Les études sur la sédentarité des adolescents montrent que les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires en 40 ans (fédération française de cardiologie).
- Une étude de la DREES en 2019 indique que ce sont surtout les enfants de familles de catégories sociales

défavorisées qui manifestent une surcharge pondérale ou souffrent d'obésité.

- La dépense intérieure d'éducation (DIE), qui met en relation l'investissement éducatif avec l'évolution des richesses produites (PIB), a baissé de 0,1% entre 2018 et 2019. Cette baisse représente 2,4 milliards d'euros. Si on observe cette évolution sur les 24 dernières années, l'Éducation nationale se voit amputée de 24,2 milliards, soit un tiers de son budget actuel ! (note de la DEPP, décembre 2020)

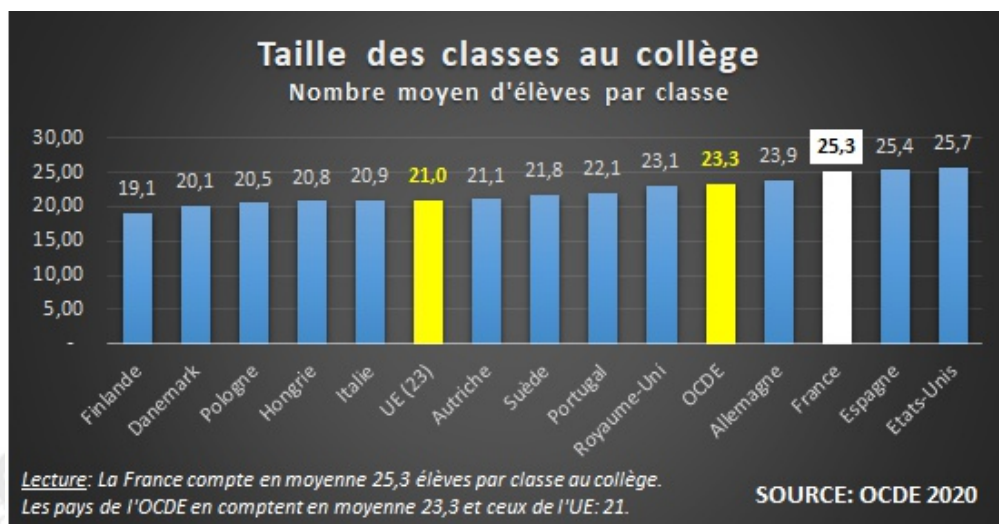
Il y a urgence à redonner à l'École les moyens d'agir et de faire réussir tous les élèves, sur tout le territoire.

Mais la politique menée actuellement par le gouvernement ne va pas dans ce sens. Non seulement les conditions d'apprentissage et d'enseignement se dégradent, mais les décisions prises en périphérie de l'École aggravent la situation (loi « 4D » qui menace de créer davantage d'inégalités territoriales, allongement de la liste des organismes bénéficiaires de la taxe d'apprentissage, mettant ainsi les LP dans une situation

financière de plus en plus précaire).

LE CA, ESPACE DE LUTTE POUR GAGNER PLUS ET MIEUX D'ÉCOLE POUR TOUTES ET TOUS.

Les dotations horaires globales (DHG), qui permettent l'organisation des services et l'élaboration de la structure de l'établissement, vont être annoncées aux établissements dans les semaines à venir. Nous invitons les collègues à engager une réflexion dès à présent sur les besoins réels des élèves. La construction d'une contre-proposition de tableau de répartition des moyens par disciplines (TRMD) par les enseignants doit permettre d'exprimer les besoins éducatifs visant la réussite de tous (dédouplements, effectifs par classes). Pour gagner plus et mieux d'école pour toutes et tous, le SNEP-FSU invite à refuser les adaptations à des enveloppes horaires qui ne cessent de diminuer.



Nous vous invitons à :

- Poser des heures d'information syndicale pour alerter sur les enjeux et construire une réflexion commune.
- Développer les liens avec les représentants des parents et des élèves au CA.
- Exprimer les besoins par discipline.
- Préparer des actions qui devront aller au-delà du CA (manifestations, grèves...).

Exigeons un vote du tableau de répartition des moyens par disciplines (TRMD) dès le CA de janvier / février pour exprimer les besoins et peser sur les choix budgétaires.

Voter contre des DHG insuffisantes, si possible avec les parents, en portant des alternatives est une étape importante pour refuser les régressions annoncées pour la rentrée

prochaine et donc, pour ouvrir des perspectives.

Chaque établissement doit mener l'action, initiatives qui se fédéreront nationalement le 26 janvier par la grève et les manifestations, pour obtenir un tout autre budget pour la rentrée 2021.



Cliquer ICI pour accéder directement aux outils du KIT DHG sur le site du SNEP FSU



21 DÉCEMBRE 2020 : UN DÉCRET QUI RENFORCE LE POUVOIR DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET ASPHYXIE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNELS.

Quelle meilleure période que celle des vacances de Noël pour publier un décret transformant les compétences du conseil d'administration ? Daté du 21 décembre, le décret n° 2020-1632 signe la disparition des commissions permanentes et la suppression du vote de l'ordre du jour. Désormais, les commissions permanentes pourront

être créées et investies de missions propres sur décision du CA en début d'année. En actant un affaiblissement du dialogue social, un appauvrissement de la concertation et une dégradation du rôle des représentants élus, ce décret renforce de fait le pouvoir du chef d'établissement, désormais également le seul à pouvoir décider de

l'ordre du jour du CA.

Ces mesures s'appliqueront au prochain renouvellement des membres du CA, soit à la rentrée scolaire 2021.

Accès à l'outil du KIT DHG sur le FONCTIONNEMENT DU CA en CLIQUANT ICI



LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES CONTRE L'EMPLOI

Alors qu'il supprime 1883 postes, JM Blanquer débloque en parallèle le financement de 1847 ETP (équivalents temps pleins) en heures supplémentaires. Ces heures ne peuvent pas remplacer des emplois ! Au contraire, elles créent du chômage

en masquant des postes. Un rapport du Sénat du 19 novembre 2020 précise même que deux tiers de l'enveloppe d'heures supplémentaires ne sont pas consommés faute de créneaux disponibles, de professeurs volontaires ou disponibles. Le ministère se sert de

cette annonce pour masquer l'absence de revalorisation salariale (-20% de pouvoir d'achat pour les enseignants en 20 ans, liés en partie au gel de la valeur de point d'indice). Exigeons une véritable revalorisation du métier.



Lire le 4 pages Emploi du SNEP-FSU en **CLIQUANT ICI**



GRÈVE LE 26 JANVIER !

TOUS ENSEMBLE EXIGEONS UN AUTRE BUDGET : POUR L'ÉCOLE, LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES, POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET NOS SALAIRES !

Alors que la France traverse une crise sociale sans précédent, incapable de prendre la mesure du caractère exceptionnel de la situation le Ministère prépare la rentrée 2021 avec déni. Si certains d'entre vous cherchent encore des raisons pour se mobiliser, manifester collectivement contre le mépris d'un ministre, ses réformes de tri social, la casse du service public de l'éducation, la perte du sens de notre métier, le SNEP avec la FSU pointent différents motifs et non des moindres :

L'EMPLOI

Lors du comité technique ministériel préparant la rentrée 2021, les chiffres présentés confirment que l'avenir des collégiens, des lycéens et les conditions de travail des personnels ne sont pas la priorité de ce ministre. 1883 suppressions d'emplois de professeurs dans les collèges et les lycées, alors même que les collèges et les lycées vont accueillir 43500 élèves supplémentaires. Depuis 2018, ce sont 7490 postes supprimés dans le secondaire.

L'académie de Bordeaux, malgré une croissance démographique forte, n'est pas épargnée.

Pour 2488 élèves de plus dans le second degré, le ministère retire 104 postes toutes disciplines confondues et veut les remplacer par 35 équivalents temps plein (ETP) en heures supplémentaires !

L'EPS subit également depuis 2 ans des suppressions (-199 postes au niveau national, -2 sur l'académie). Si le nombre de recrutements reste stable (CAPEPS externe : 670, CAPEPS interne : 80, Agrégation externe : 40) les besoins sont immenses. Dès septembre nous avons constaté un manque de profs, des classes bondées, des difficultés à assurer le remplacement. S'y sont ajoutés des départs en retraite en hausse. La nécessité d'augmenter l'activité physique et sportive chez les jeunes n'est même pas évoquée.

La commande du Ministère et celle du Rectorat pour la rentrée 2021 est claire : organiser l'année scolaire prochaine sans enseignants supplémentaires titulaires,

formés, avec plus d'élèves dans les classes, plus d'heures supplémentaires, plus de personnels contractuels, précarisés !

NOS SALAIRES

Pour nos salaires, la « revalorisation historique » promise par notre ministère sera encore « travailler plus pour gagner plus ». Les enseignants n'attendent pas des heures supplémentaires qui alourdissent encore plus leur charge de travail mais de véritables mesures de revalorisation salariale capables de pallier les pertes liées à l'inflation. Les annonces du Ministre d'exclure 69% des enseignants de la revalorisation est inacceptable.

Seuls les échelons 2 à 7 bénéficieront d'une prime, en lieu et place de mesures indiciaires, allant de 1200 euros nets par an (100 euros par mois) à 427 euros nets annuels (36 euros par mois), écartant une majorité des personnels, notamment les milieux et fins de carrière. Les montants de ces primes ne couvrent pas la perte du pouvoir d'achat depuis 2010, équivalente à 20% (la valeur du point d'indice est de 17% inférieure à ce qu'elle devrait être si elle avait suivi l'évolution de l'inflation). Enfin, la prime informatique de 150 euros ne couvrira même pas l'achat des consommables sur un an !

LA REVALORISATION DE NOTRE MÉTIER

De même, le Grenelle de l'Éducation, est seulement une opération de communication ! Plutôt que de s'attaquer aux réelles problématiques, d'écouter la parole du terrain, des enseignants ou de celle de leurs représentants syndicaux, le gouvernement préfère le regard d'« experts » nommés par lui-même, n'ayant pour la majorité d'entre eux que la connaissance de l'école, souvent privée, qu'ils ont fréquentée durant leur jeunesse. La FSU a quitté, à son tour, cette mascarade de Grenelle le 3 décembre 2020.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

La réforme de l'éducation prioritaire avec la refondation de la carte des établissements REP marque la volonté du

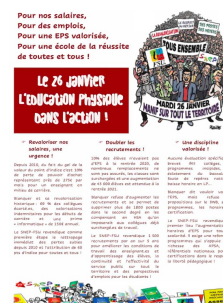
renoncement à faire réussir tous les élèves. Le projet souhaitant sortir « d'une logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet » n'est autre que le début de la concurrence entre établissements pour vendre leurs projets en échange de moyens. Comment mener sur le long terme des projets dans des établissements très sensibles où nombre de postes ne sont pas pourvus ou pourvus par des contractuels, où la rotation des personnels est permanente, où le temps disponible pour faire son métier est bien plus réduit que d'autres ... ? Alors que nous savons que pour réduire les inégalités et faire progresser tous les élèves, même les plus éloignés de l'école, il faut réduire les effectifs de classe, libérer du temps pour le travail en équipe, former les personnels, augmenter les rémunérations ... De plus, quid des bonifications REP pour le mouvement, des indemnités d'exercice dans ces zones, des années pour la classe exceptionnelle !

Tout montre que Jean-Michel BLANQUER renonce à faire réussir tous les élèves. Ce n'est pas le cas du SNEP et de la FSU. Parce qu'«elle préfigure toujours un projet de société» l'École est dans l'urgence et à l'inverse de ce qu'avance notre Président, elle peut jouer un rôle dans le redressement économique de notre pays et doit être prise en compte dans les mesures du « quoiqu'il en coûte » !

Ce mardi 26 janvier 2021 doit être l'occasion de se réunir pour sortir de l'isolement, retrouver le plaisir d'être ensemble pour mener en commun des luttes, participer à la construction d'une société plus sociale et solidaire, porter haut et fort les exigences pour le second degré, notamment par la grève.



Tract SNEP-FSU



Tract à destination des parents



FORFAIT UNSS ET ACTION DANS LE LOT ET GARONNE

Camille JACQUES
Responsable académique
Sport scolaire
camillejacques1984@gmail.com



L'année 2021 s'ouvre encore dans un flou total pour des milliers d'associations sportives. En effet, selon les territoires, les directions régionales ou départementales, l'activité au sein des différentes associations sportives est bien différente d'un établissement à un autre.

Face au silence du ministère, et à la lente reprise des activités sportives au sein des fédérations, l'horizon s'annonce bien sombre. Les élèves et les animateurs attendent avec impatience le feu vert afin de pouvoir se retrouver autour d'une belle rencontre de sport collectif ! Malheureusement, face au contexte sanitaire, l'heure est plutôt à l'adaptation permanente et à l'innovation...

Les débats actuels qui agitent l'actualité au sein des instances de l'UNSS tournent autour des finances et des "gestes" de l'UNSS envers les associations sportives. En effet, les différents conseils d'administrations et assemblées générales extraordinaires qui se sont enchaînés ont été sources de discussions engagées où le SNEP-FSU a milité pour une remise forte sur le contrat 2020/2021. Les compétitions sont à l'arrêt et les frais réservés sur les crédits d'animations s'en voient fortement réduits.

"Le contrat licence" est un point qui

revient souvent au centre des débats. En effet, d'un côté il est plébiscité par les AS très fournies en licenciés, mais d'un autre côté, il est largement décrié par les AS qui se voient contraintes de payer cette somme malgré leurs grandes difficultés à attirer les élèves au sein de l'association. Face à la position radicale de la Direction Nationale de l'UNSS, le SNEP-FSU a toujours milité pour que le choix soit laissé aux AS entre la prise de licence individuelle et le contrat. Mais les plus hautes instances de l'UNSS préfèrent s'assurer de la rentrée d'argent liée aux contrats, et accompagner les AS en difficulté au travers de dossiers d'aides.

Du côté de Villeneuve sur Lot, lors d'une réunion au mois de novembre 2019, une large majorité des collègues du district (9/11) ont décidé de "bloquer" les 2ème et 3ème prélèvements du contrat afin de faire réagir les instances. Même si l'on sait que les remontées financières sont réinjectées dans les crédits d'animations au sein des académies, ce choix a été fait afin de susciter des questionnements au sein des instances départementales, régionales et nationales. Ces AS se sont trouvées bloquées en ce début d'année à cause des dettes 2020. Les élèves se sont vus dans l'impossibilité d'être licenciés et donc de participer aux 2 compétitions du mois d'octobre.

Lors d'une récente audience entre le SNEP-FSU et Nathalie COSTANTINI, Mme la Directrice Nationale a accédé à

notre demande récurrente concernant le contrat. Un groupe de travail rassemblant une émanation du conseil d'administration de l'UNSS a pour objectif de se réunir plusieurs fois sur les 6 prochains mois afin de travailler sur une éventuelle modulation du contrat selon les caractéristiques des différentes associations sportives. Le SNEP-FSU se félicite de cette avancée et s'engage à travailler afin de permettre à chaque association sportive de fonctionner de la manière la plus sereine possible.

Les AS du district de Villeneuve sur Lot se sont donc acquittées de leurs dettes envers l'UNSS en attendant un signe fort sur le contrat, notamment envers les AS rurales, qui sont en grande difficulté dans cette zone géographique.

Ces AS ne sont probablement pas des cas isolés, et de nombreuses autres associations vivent des situations difficiles comme par exemple les lycées professionnels.

Le contexte sanitaire actuel constitue un frein à l'engagement associatif de nos élèves.

Le SNEP-FSU reste actif dans cette période difficile afin d'accompagner chaque animateur, chaque AS, et afin de permettre un sport scolaire dynamique pour tous.



RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'EPS



Pour une première, c'est une réussite ! La Semaine de l'EPS organisée par le SNEP-FSU du 7 au 14 décembre 2020 a mis en lumière l'importance de la pratique physique, sportive et artistique dans l'École au travers de nombreuses initiatives. Dans l'académie de Bordeaux, chaque jour de cette semaine a permis de mettre en avant les différentes facettes de notre discipline, des équipements sportifs aux réformes en cours, du premier au second degré, de l'EPS à l'école à son prolongement dans le milieu associatif.

Largement relayées dans les médias, les initiatives du SNEP-FSU ont montré le besoin d'une EPS de qualité, avec des enseignants formés, concepteurs de leur activité, sur tout le territoire. La plaquette "Une Jeunesse plus sportive, c'est possible" mettant en avant 10 mesures pour réaliser ce projet et cet impératif éducatif et sanitaire, largement diffusée dans les milieux institutionnels, politiques, sportifs a permis d'établir de nombreux contacts, de questionner, d'être visible. Nul doute que ce ballon d'essai appellera une suite et trouvera de l'écho !

Communiqué de Presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
7 décembre 2020

Une jeunesse plus sportive, c'est possible !

Lire en cliquant ICI

Interview sur Wit FM



Ecouter en
cliquant ICI



[vidéo] LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, NOS SALLES DE CLASSES



Dans le cadre de la Semaine de l'EPS, le SNEP FSU de l'académie de Bordeaux a diffusé une vidéo sur le thème des Équipements sportifs, mêlant témoignages de militants et interviews de collègues sur le terrain. Ensemble nous portons la volonté d'obtenir des installations sportives de qualité pour des apprentissages ambitieux en EPS. Les installations sportives sont nos salles de classe, il faut leur allouer des moyens à la hauteur des enjeux qu'elles portent... [CLIQUER ICI](#)

INTERVIEW CROISÉE EPS – MILIEU SPORTIF ASSOCIATIF



Interview croisée des dirigeants et des professeurs d'EPS ayant participé aux tournois inter-collèges sur Floirac et Cenon (Gironde). Chez les dirigeants du club de handball de Floirac-Cenon comme pour les enseignants du collège Mandela de Floirac, la volonté de permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques physiques sportives et artistiques illustre la complémentarité de l'EPS et du monde sportif. Cette rencontre a permis de réactiver le projet et d'envisager une nouvelle édition très rapidement... [CLIQUER ICI](#)

Article dans le journal Sud Ouest, Gironde du 6 décembre

Lire en cliquant ICI



Article dans La Dépêche du 10 décembre



Lire en cliquant ICI



Interview de Nathalie Lacuey, Sud Ouest du 16 décembre

Lire en cliquant ICI



L'EPS DANS LE PREMIER DEGRÉ



Réforme de la formation, horaire réglementaire difficilement respecté, dans le cadre de la SEMAINE DE L'EPS, du 7 au 11 décembre 2020, le SNEP FSU Bordeaux donne la parole à Pascal GRASSETIE, formateur EPS à l'INSPE d'Aquitaine et à Samantha FITTE, Kathy SOUFFRON et Guillaume LAROCHE du SNUipp FSU et Anne Lise SAHIN, professeur.e.s des écoles en Gironde. La spécificité de l'EPS dans le premier degré nécessite des formations initiale et continue de qualité, une amélioration des conditions matérielles et l'affirmation de la place de l'EPS dans le concert des matières enseignées. [CLIQUER ICI](#)

CONFÉRENCE HISTOIRE DE L'EPS

Document de présentation disponible en [CLIQUANT ICI](#)

Voir la VIDEO de la conférence en [CLIQUANT ICI](#)



Jean Lafontan a réuni 90 participants, dont une grande majorité d'étudiants STAPS, autour de cette visio conférence sur l'Histoire de l'EPS, organisée par le SNEP FSU en lien avec le STAPS de Bordeaux. Enjeux historiques, contexte politique et positions syndicales et institutionnelles ont été passés en revue, permettant de tracer la trajectoire de notre discipline, constamment traversée de problématiques complexes.

LES PRODUCTIONS DU SNEP-FSU BORDEAUX

JOURNÉE DE L'EPS « Alerte rouge sur l'inactivité physique »

Animée par Andjelko Svrldin, secrétaire national SNEP FSU, cette journée a réuni 21 collègues dans un format mixte, présentiel/distanciel. Débats, échanges, analyse et mise en perspective de notre action pour des programmes d'EPS au service de l'émancipation de tous les élèves ont rythmé ce stage. Tous les présents s'accordent pour dénoncer l'usine à gaz des nouveaux référentiels locaux et soutiennent le moratoire demandé par le SNEP FSU. [+ D'INFOS ICI](#)





ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EPS, LA TÉNACITÉ PAYE

Le SNEP a toujours porté la création d'un approfondissement qui met au cœur la culture sportive. Un nouvel enseignement de spécialité va voir le jour à la rentrée 2021, le Ministre a saisi le conseil des programmes pour travailler sur le contenu d'une spécialité « EPS, pratiques et cultures sportives ». Le SNEP a toujours défendu l'idée d'un approfondissement en EPS, vieille lutte concrétisée au début des années 2000 par la création de l'enseignement d'exploration et de complément dans environ 110 Lycées. Vingt ans après, tout disparaît et l'EPS est absente des nouvelles spécialités. Bien qu'opposé à la réforme du lycée, le SNEP avec les collègues n'a eu cesse de convaincre largement pour qu'advienne une spécialité en EPS. Nombre d'actions ont été entreprises et de courriers adressés aux parents, élus, ministre, président. Avec la profession le SNEP a fait feu de tout bois, nos bulletins en témoignent. L'obtention officielle (BO du 12/09/19) mais à titre expérimental de l'enseignement optionnel renforcé (4h

au lieu de 3) fut pour nous une première étape, alors que l'institution n'a fait aucun suivi de cette expérimentation. Sur ce dossier, le SNEP a accumulé des retours d'expériences professionnelles, nous espérons donc être écoutés sur le futur programme de l'enseignement de spécialité (rendu fin janvier). Le SNEP n'a rien lâché sur cette lutte essentielle à plus d'un titre Essentielle pour l'EPS : tout en combattant la réforme du lycée, il ne nous paraissait pas concevable que l'EPS soit la seule discipline à ne pas bénéficier d'un enseignement de spécialité. Pour le SNEP, il en va de la place et de la reconnaissance de l'EPS dans le système scolaire. Essentielle pour les lycées : l'enseignement de spécialité va permettre de placer l'EPS au cœur du projet d'établissement. Cette « tête de pont » (en termes d'heures et de contenus) de l'EPS dans le lycée devrait « rejaillir » sur l'ensemble de l'EPS et de l'AS. Essentielle pour les élèves : avec un contenu d'enseignement dans et autour de l'EPS les élèves pourront s'émanciper encore davantage par la

pratique et la culture sportive qu'ils vont approfondir et vivre. Cet enseignement devrait les préparer au mieux à des orientations futures et pas seulement en STAPS. Il répond à une forte demande.

Transformer l'essai L'option de spécialité doit être possible pour tous les élèves qui la choisissent De l'option d'exploration nous retiendrons une « erreur » à ne pas renouveler, celle d'être restée trop confidentielle, tous les élèves de France doivent si c'est leur choix prétendre à l'enseignement de spécialité. Avec l'enseignement de spécialité à venir, il sera donc nécessaire de communiquer largement avec la profession et dans la société, mais aussi qu'un nombre conséquent d'établissements propose cet enseignement. Pour la discipline, la ténacité et l'action collective menées par le SNEP « paient ». Bien entendu il faudra rester vigilant, mais cette victoire pour l'enseignement de spécialité en appelle d'autres. Soyons, avec le SNEP, tenaces et exigeons ensemble une certification digne de l'EPS à tous les examens, des programmes ambitieux et des horaires augmentés.

Lettre aux lycéens, aux parents, aux médias, aux enseignants sur la réforme de l'EPS au bac, bac pro, CAP.

Dans le cadre de la rénovation des référentiels d'évaluation en EPS pour le Baccalauréat général et technologique, le Baccalauréat Professionnel, le CAP de nouvelles modalités de certification sont imposées, impliquant une refonte totale des référentiels.

Cette commande entérine un abandon des référentiels nationaux au profit d'une évaluation « locale ». Par cette prétendue « souplesse pédagogique » laissée aux équipes EPS des différents lycées et lycées professionnels français, l'égalité de traitement pédagogique pour l'ensemble des lycéens prend fin sur le territoire. Ainsi, se substituent aux protocoles uniformes et officiels, lisibles et consultables par tous, des adaptations locales sans véritable visibilité et sans garantie d'équité dans les notes attribuées. Ce tournant pose un véritable problème éthique : comment garantir l'équité sans cadre commun ?

Par ailleurs, outre l'absence de repères partagés nationaux, c'est le contenu de l'évaluation qui fait réagir la profession : les élèves seront évalués par ce que les textes officiels appellent des « AFL » à savoir des « Attendus de Fin de Lycée » classés en trois catégories : l'AFL 1 concerne les compétences motrices à acquérir, les AFL 2 et 3, respectivement les compétences méthodologiques et sociales. Ces AFL doivent être construits par les équipes EPS elles-mêmes : mais ces AFL en particulier les AFL 2 et 3 peuvent se décliner en presque autant d'interprétations que d'enseignants ! En effet aucun travail scientifique et rigoureux ne permet de clarifier les degrés

d'acquisitions de ces AFL 2 et 3: Encore une atteinte à l'équité scolaire !

Jusqu'à ces nouveaux programmes, c'est la dimension motrice, essence même de la discipline EPS qui constituait la certification. Les nouveaux protocoles minorent les apprentissages moteurs, malmenant ainsi l'identité de l'Education Physique et Sportive alors même que l'inactivité physique chez les jeunes devient un fléau social. Seuls 12 points sont consacrés aux acquisitions motrices quand 8 points concernent les AFL 2 et 3.

L'autre point alarmant relève de la faisabilité du protocole évaluatif envisagé : concrètement, un enseignant doit évaluer chaque élève dans les 3 AFL de façon séparée. Les épreuves du BAC sont réglementées pour se dérouler sur une seule journée en contrôle continu de formation (CCF); et bien pour l'EPS cela sera différent: une évaluation au fil de la séquence est permise. Comment peut-on faire apprendre et évaluer sérieusement 35 élèves sur les 3 AFL. C'est impossible dans la commande actuelle des inspections académiques. Ces "approximations" institutionnelles ne favorisent en rien l'épanouissement corporel dont le jeune de nos jours a grandement besoin.

Nous demandons

- la suspension immédiate de cette réforme de l'évaluation en EPS
- des moyens supplémentaires en heures EPS pour l'ensemble du cursus scolaire (4h pour toutes les divisions)
- des classes déchargées pour permettre une réelle progression dans les apprentissages moteurs (15 élèves par classe; et non pas 35 !!!)
- une réflexion sur l'apport des compétences transversales pour l'enseignement (création au minima d'un curriculum)

MEILLEURS VŒUX DE VITALITÉ AU SNEP BORDEAUX

Jean Luc SABY
Secrétaire départemental SNEP
FSU 47
jlsaby47@gmail.com



Vous avez reçu les vœux de Bonne Année du Snep Bordeaux. 2021 est une année de congrès qui célébrera, aux niveaux départemental,

académique et national, la présence de l'EPS dans l'éducation publique. Une présence qui s'est imposée au fil du temps comme une évidence politique, surtout grâce à la force de représentativité du Snep-Fsu. Alors, encore et toujours, que le Snep soit conforté en 2021 par de nombreux.ses adhérent.e.s, afin que l'évidence politique persiste.

Ensemble par notre adhésion, souhaitons une année 2021 active et toujours combative au Snep Bordeaux.



J'ADHERE !



En raison de la crise sanitaire, le stage décrit ci-dessous se tiendra en visio-conférence le JEUDI 4 MARS (sur une seule journée). **AUTORISATION D'ABSENCE A TELECHARGER EN CLIQUEANT ICI**

Pour valider ton inscription, [CLIQUEUR ICI](#)



STAGE SECURITE - RESPONSABILITE

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER AGRESSIONS – VIOLENCES – CONFLITS – MISES EN CAUSE

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?

Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux agressions, aux situations conflictuelles, aux mises en cause dans les établissements, à la pandémie Covid ... ?

Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Une journée d'information et de formation syndicale animée par Jean-Paul TOURNAIRE - Jean FAYEMENDY - Maxime DEBOCO Responsables du « Secteur Action Juridique » du SNEP-FSU

• Le risque d'être traduit devant le Tribunal après une plainte, suite à un accident d'élève en EPS... Que penser

des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN

- La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des violences ou des atteintes à caractère sexuels... et celle qui pourrait naître de contagions d'élèves (Covid)
- La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies...
- La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents...
- Des enseignants d'EPS sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés...

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans les établissements une situation marquée par :

- des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations éloignées, insuffisantes ou mal entretenues, comportements problématiques des élèves...),

- un autoritarisme qui se développe pour imposer des politiques régressives,
- une mise en cause du paritarisme et un New Public Management autoritaire, dans un contexte qui a pour conséquence l'isolement et la mise en concurrence des collègues, voire leur soumission à des injonctions,
- les obligations nées des protocoles sanitaires, en lien avec la pandémie

Le SNEP propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle.

Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Une journée pour débattre de ces problématiques, aborder les questions sensibles liées au métier, prendre appui sur l'actualité et l'expérience de la profession. Chaque temps donnera lieu à présentation, questions-réponses et débat.